



MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 17 août 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 15 présents : 14
Nombre de voix Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 9-7

L'an **deux mille vingt et un** et le **30 août**, à **19h**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. SANS (proc.), Mme GÉRARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes, COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés : M. AMOUROUX (proc. à M. SANS),

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) :
Madame Cyrielle AGUILA

Objet : Remboursement des matières premières pour entretien et réparation du logement communal 2 Chemin du Bois

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du locataire du logement communal sis 2 chemin du Bois concernant des achats de matières premières réalisés par ce dernier pour la rénovation intérieure et extérieure du dit logement.

Monsieur le Maire propose de lui rembourser ces dépenses à hauteur de 537.25€ suivant le détail des factures fournies.

Oui, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de rembourser** les achats de matières premières réalisés par le locataire du logement communal sis 2 chemin du Bois à hauteur de **CINQ CENT TRENTE SEPT EUROS VINGT-CINQ CENTIMES** (537.25 €) conformément aux factures fournies pour la rénovation intérieure et extérieure du dit logement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à mandater cette dépense.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **03 septembre 2021**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **02 septembre 2021**

Le Maire,
Christian SANS

